

Annexe 1 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Date de mise à jour : 30 Juillet 2025

Notre analyse

Cette annexe précise les dispositions réglementaires particulières pour certains types d'équipements sous pression : extincteurs, tous les récipients, bouteilles de plongée, accessoires sous pression, générateurs et récipients de vapeurs, réservoirs des véhicules ...

Annexe 1 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

LISTE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
[Consulter le tableau sur Légifrance]

Des outils utiles à la mise en oeuvre



FAQ relative à
l'interprétation des
dispositions de l'arrêté
ministériel du 20 novembre
2017 relatif au suivi en
service des ESP et RPS,
INERIS

Cliquez ici pour accéder à cet outil